

## **La conférence nationale souveraine et la démocratisation au Togo du point de vue de la société civile**

Takuo IWATA

---

**Abstract.** The aim of this article is to analyse the process of democratic transition instituted by the Sovereign National Conference (SNC) in Togo, from the standpoint of the notion of civil society. In Togo, despite the authoritarian regime instituted by General Eyadema has remained in power since 1967, the Togolese had lived a period of hope when there had a beginning of democratic transition initiated by the SNC. The SNC is the result of the maturity of citizens associations, which had opened positive perspectives for the future of politics in this country. This conference has been of great importance in the political history of Africa.

This study proposes to analyse the democratisation process in Togo from the standpoint of the SNC. But it also aims at thinking of the democratisation of other African countries, especially those who have organised a SNC, and studying the relationship between African policy and the notion of civil society.

---

### **Introduction**

Il y a 10 ans déjà que l'on parle de démocratisation en Afrique. En effet, dans la première moitié des années 1990, les pays africains ont changé de régime politique, passant de régimes militaires ou unipartistes à des régimes multipartistes. Cette évolution a donné lieu à l'organisation d'élections législatives et présidentielles dans le cadre de systèmes multipartistes. Aussi les spécialistes de la politique africaine n'ont-ils pas manqué de faire grand cas du processus de démocratisation en Afrique.

Mais cette perspective positive a tourné court dans la deuxième moitié de la décennie. Les gouvernements en place, qui avaient certes été élus de manière démocratique, ont été renversés par les militaires, comme cela a été le cas au Niger, au Burundi ou au Congo (Brazzaville)...

Même dans les pays qui ont pourtant maintenu un système politique multipartiste, la démocratie n'existait qu'en apparence, comme une simple procédure électorale. Au Togo, pendant la période de transition, les forces armées dirigées par le général Gnassingbé Eyadéma procédaient ouvertement à des enlèvements, des actes de torture, l'emprisonnement de politiciens, journalistes et dirigeants du mouvement social au déni de la justice (US Department of State, *Nouvelle ECHO* 1998:3, LTDH 1991).

### **La notion de société civile: une approche analytique de la démocratisation**

On a commencé à parler de la notion de société civile contre celle de State Centered Approach (Young 1994:36). Cette notion est née lors de la formation des États-nations en Europe occidentale. Il est donc impossible de la penser en dehors d'un discours sur les États européens modernes. Mais cela ne nous oblige pas à nous référer à un seul modèle occidental pour penser la société civile en Afrique. Et cela ne tient pas du relativisme culturel. Cette notion ne s'applique pas uniquement à un champ politique (Diamond 1994:6), même si on s'en sert pour analyser la démocratisation en Afrique.

Les chercheurs en politique africaine considèrent cette notion comme une approche analytique, dans le sens de celle du droit naturel et du contrat social de John Locke. Dans la pensée de Locke, la société civile qui est liée par un contrat social avec l'État a le droit de s'opposer à la violation du droit naturel par l'État.

Dans les analyses empiriques des processus de démocratisation, on insiste sur l'importance de la résistance de la société civile face à l'État. Or, les sociétés civiles africaines n'ont pas réussi à s'opposer à l'État car elles sont encore immatures.

Les chercheurs se réfèrent à d'autres penseurs européens modernes. Hegel a pensé la société civile comme un système de désirs. Il a commencé par mettre en doute la bonne nature de la société civile de Locke. Marx a insisté sur la résistance de la société civile face à l'État, dans l'opposition structure-superstructure.

Finalement, les chercheurs se sont intéressés aux idées de Gramsci. La conception qu'avait Gramsci de la relation entre un État et la société civile ne s'inscrit pas dans le cadre de l'opposition structure-superstructure de Marx. Pour Gramsci, la société civile n'est pas seulement un intermédiaire entre la structure et la superstructure, mais aussi une superstructure qui produit une idéologie avec les instances politiques. En effet, la frontière entre l'État et la société civile est floue dans sa pensée. Pour étudier la société civile en Afrique, il est nécessaire de passer par la pensée de Gramsci.

Comment les spécialistes de la politique africaine interprètent-ils cette notion du point de vue de la pensée de l'Europe moderne? Larry Diamond pense que la société civile représente la sphère de la vie sociale organisée volontairement. Elle est distincte et autonome non seulement de l'État mais aussi de la société politique. Elle est l'ensemble des actions mises en œuvre par les citoyens pour faire pression sur l'État dans le domaine public (Diamond 1994:5-15). Pour Hyden (1996:92-93), cette notion est issue du capitalisme et de l'État moderne. La société civile est essentiellement autonome par rapport à l'État, mais constitue un intermédiaire entre l'individu et la sphère publique. Elle est un aspect politique de la société. Young (1994:33) soutient que l'idée du contrat social de Locke permet d'opérer une distinction claire entre l'État et la société civile et représente un facteur essentiel qui permet de suivre l'évolution de la notion de société civile en Afrique contemporaine. Enfin, Michael Bratton affirme que la société civile est le domaine public entre l'État et la famille. Elle est distincte de la société politique. La société civile ne se prête pas à des observations, mais constitue un concept plus théorique qu'empirique (Bratton 1994:55-57).

Généralement, les chercheurs en politique africaine qui s'intéressent à la société civile reprennent la dichotomie État - société civile. L'objet de leurs études est simplement la nature de cette opposition à l'État. Les chercheurs anglo-saxons citent fréquemment des passages de «Civil Society in Africa», la version anglaise d'un article écrit par Jean-François Bayart (1986), afin de démontrer que le fondement de la société civile consiste en la nature essentielle de sa résistance face à l'État.

Nous avons considéré jusqu'ici la société civile dans sa relation avec l'État. La société civile n'est que substantielle dans la relation complémentaire à l'État. La notion de «citoyens», qui désigne un peuple politisé, n'a jamais existé sans État depuis Aristote. Il n'est pas indispensable de respecter la relation dichotomique entre l'État et la société civile pour comprendre la politique africaine. Bayart (1989), dans son célèbre livre *L'État en Afrique*, a décrété avec ironie que la frontière entre l'État et la société civile n'était jamais claire ni fixe, mais qu'elle était une conjonction complexe et ambivalente. Et ces deux domaines s'interpénètrent et se modifient. On peut discerner entre la société civile et l'État, mais on ne peut pas les distinguer clairement. Leur relation d'opposition n'est qu'un aspect de cette relation dynamique.

Nous allons procéder à l'analyse du processus de démocratisation au Togo en considérant la CNS.

### **La conférence nationale: le produit de la société civile**

Des CNS ont été organisées principalement dans les pays francophones pour lancer le processus de transition démocratique au moyen d'élections libres et d'une nouvelle constitution. Bien qu'elles n'aient pas vraiment vu le jour dans les pays non-francophones, il y a eu de fortes demandes au sein de ces populations (Bratton 1994:74, Olukoshi *et al.* 1996:97).

Il semblerait que le modèle historique qui a inspiré ces CNS ait été la Convention nationale qui a gouverné la France de 1792 à 1795, après la suppression de la monarchie absolue par la Révolution française (Robinson 1994:329). Ce sont les CNS qui ont poussé les chefs d'État à céder le pouvoir pendant la période de transition. Elles ont mis fin aux anciens systèmes politiques, c'est-à-dire aux précédents constitutions, assemblées nationales et gouvernements. Elles étaient composées de dirigeants de mouvements sociaux, d'universitaires, d'avocats, d'étudiants, de syndicalistes, d'hommes de religion, de représentants d'ONGs, de commerçants, d'agriculteurs, de femmes, de fonctionnaires, etc... On peut ainsi dire que les CNS offraient une image de la cristallisation de la société civile.

Elles étaient constituées de centaines de délégués, parfois plus de mille. Elles coûtaient très cher en cas de prolongation de séance. Leur durée variait entre 10 jours pour la plus courte au Bénin et 105 jours pour la plus longue au Congo. On ne peut cependant pas établir de simples rapports entre la durée des conférences et le résultat de démocratisation. Mais concernant la durée de 105 jours au Congo, Eboussi Boulaga (1993:19) a affirmé que la CNS congolaise a été «un bavardage inefficace». La CNS congolaise s'est transformée, en début de séance, en lieu d'accusation du PCT (le Parti congolais du travail, ancien parti unique) et du Président Sassou Nguesso, déclarés coupables d'assassinats politiques, de détournements et de violations des droits de l'homme. Certains membres de la CNS ont exigé la démission du Président Sassou Nguesso. Et la séance a été troublée et prolongée plusieurs fois. Mais elle a bien assuré sa fonction de souveraineté et restreint le pouvoir du Président.

Les CNS ont établi les actes principaux qui devaient servir de constitution provisoire pendant la période de transition. Ils ont déclaré l'État de droit et le respect des droits de l'homme, qui avaient longtemps été violés sous l'ancien régime. L'Acte 1, dressé par la CNS togolaise le 16 juillet 1991, a décrété la souveraineté de la CNS et a décidé du rétablissement de l'hymne «Terre de nos Aïeux» et de la suspension de l'ancienne constitution du 9 janvier 1980 (Degli 1996:233-235). Parmi tous les actes, l'Acte 7 a été le plus important et le plus problématique. Il a instauré les principales institutions, autrement dit le système de la CNS. Il a établi le Haut conseil de la République (HCR) en tant qu'institution législative provisoire, le gouvernement de transition et son Premier ministre, et a d'autre part limité le pouvoir du Président de la République. La CNS togolaise était composée de 772 dirigeants et dès la fin de la séance de juillet-août 1991, la fonction de débat a été transférée au HCR, l'organe législatif provisoire. L'Acte 7 a décidé de la composition du HCR<sup>1</sup>, fixant le nombre des membres à 79 et attribuant 31 sièges aux

---

1 Les délégués de la CNS et les membres du HCR n'ont pas été élus par le peuple togolais. La sélection ne s'est pas faite de manière transparente. Le régime d'Eyadéma en a profité pour recouvrir sa légitimité.

collectivités territoriales, 22 aux partis politiques, 15 aux associations, 10 aux organisations socio-professionnelles et 1 au président de la CNS (Degli 1996:239-253).

### **Histoire politique du Togo**

Au Togo, l'état d'esprit qui a favorisé la CNS constituait une force très puissante face à l'État, comme chez son voisin le Bénin. Il y avait certes eu, avant les années 90, des mouvements politiques favorables à un changement de régime. Ces mouvements n'ont cependant pas eu l'intention de mettre en œuvre la démocratisation, mais seulement de renverser le gouvernement d'Eyadéma et son parti unique, le RPT (Rassemblement du peuple togolais) fondé en 1969, soutenu par l'armée et le groupe ethnique Kabyé, dont Eyadéma est lui-même originaire (Toulabor 1986:274-298).

Le Togo est le premier pays africain à avoir subi un coup d'État militaire après l'accession des pays africains à l'indépendance. Le 13 janvier 1963, Sylvanus Olympio, le Président qui avait été élu de manière démocratique, a été assassiné par un groupe de retraités conduit par le Sergent-chef Etienne Eyadéma et ses compatriotes du Nord. Eyadéma a alors confié le pouvoir à Nicolas Grunitzky, un adversaire d'Olympio. Mais après exactement 4 ans, l'État-major d'Eyadéma a organisé un coup d'État pour mettre officiellement fin au chaos politique causé par le conflit qui opposait Grunitzky et Méatchi. Eyadéma s'est alors installé au pouvoir et s'y est maintenu depuis 1967 (Toulabor 1990:296-297). Ce régime a duré grâce au silence forcé de la société togolaise, imposé par l'armée (Toulabor 1990:304-305), un silence qui a toujours été une culture politique au Togo.

Mais le 8 juillet 1991, la CNS a été instituée au Togo. Elle est devenue le moyen de réalisation de la transition démocratique. Elle a limité le pouvoir du Président Eyadéma à son statut de Chef de l'État et de commandant de l'armée. Cette période a été marquée par la démocratisation par le bas. Mais malgré la perspective de changements prometteurs, la transition démocratique n'a pas été menée à bien à cause d'une division interne à la CNS, suscitée par des conflits d'intérêts. Le référendum pour la nouvelle constitution a été retardé de 6 mois. Des élections présidentielles ont eu lieu en août 1993. Se déroulant

habituellement de manière frauduleuse, elles ont été boycottées par une opposition divisée et ont abouti à la victoire du général Eyadéma<sup>2</sup>.

Lors des élections législatives de février 1994, la totalité des partis d'opposition a eu un léger avantage sur le RPT. Sur les 81 sièges de l'Assemblée nationale, le Comité d'action pour le renouveau (CAR) a obtenu 36 sièges et l'Union togolaise pour la démocratie (UTD) 7 sièges. Du côté du pouvoir, le RPT a obtenu 35 sièges et parmi les partis proches du RPT, l'Union pour la justice et la démocratie (UJD) a remporté 2 sièges et la Coordination des forces nouvelles (CDN) 1 siège. A l'issue de ces élections, le Président Eyadéma aurait dû désigner le Premier ministre parmi la majorité de l'Assemblée nationale. Or, il a nommé Edem Kodjo, le chef de l'UTD, Premier ministre, bien que le représentant de la majorité ait été Agboyibor, le chef du CAR. Dans le cadre de cette cohabitation, la confusion politique entre le parti au pouvoir et l'opposition s'est poursuivie jusqu'en 1996.

Mais après ces élections législatives de février 1994, la cour de cassation a ordonné l'annulation des 3 sièges occupés par l'opposition et l'organisation d'élections partielles. Les partis de l'opposition se sont élevés contre cette mesure coercitive. Mais des élections partielles ont finalement eu lieu en 1996, à la suite desquelles tous les 3 sièges ont été accordés au RPT suite au boycott de l'opposition. Le RPT a par conséquent recouvré la majorité à l'Assemblée nationale. Le Président Eyadéma a alors relevé Kodjo de ses fonctions de Premier ministre avant de désigner à sa place Kwassi Klutsé du RPT.

### **La transition démocratique ayant mené à la conférence nationale**

Nous allons maintenant tenter de savoir comment la société civile est née et de quelle façon elle a été intégrée à la convocation de la CNS au Togo. La démocratisation du Togo au moyen du développement de la société civile a été énormément stimulée par la CNS béninoise et l'allocution de La Baulle. Au Bénin, la CNS, instituée le 19 février 1990, a

---

<sup>2</sup> Le taux de suffrage a été de 96.49%, et celui de vote a été de 36%.

mis fin au régime autoritaire de Kérékou, installé au pouvoir depuis 1972 (Eboussi Boulaga 1993:52-75). Et le Président français François Mitterrand a présenté sa politique africaine dans une allocution qu'il a prononcée lors de la séance d'ouverture de la 16e Conférence des chefs d'État franco-africains à La Baule, affirmant que la France offrirait sa coopération économique aux pays africains qui s'engageraient dans la voie de la démocratisation au nom des valeurs universelles (*MTM* no. 2400:2863). Cette déclaration a considérablement choqué, surtout les dictateurs classiques comme Mobutu, Bongo, Houphët-Boigny et Eyadéma. Elle a constitué pour la France le grand changement en matière de politique africaine dont elle avait besoin afin de pouvoir conserver son statut international et protéger son mur africain anti-communiste jusqu'à la fin de la guerre froide. En effet, la France a offert une aide financière aux pays qui tenteraient d'introduire le multipartisme (Amuwo 1997:283). En effet, le Ministère français de la Coopération et du développement a débloqué le 3 novembre 1991 une aide de 2 millions de francs français pour aider le gouvernement togolais de transition à organiser les élections prévues (*MTM* no. 2400:2863).

Le général Eyadéma a perdu son sang-froid en voyant le déclin du régime de Kérékou. Il a essayé d'appeler à la légitimité de son gouvernement et d'arrêter la marche vers une démocratisation immédiate. Le 21 mai 1990, il a organisé un 7e Conseil national du RPT pour refuser le multipartisme, invoquant que le peuple togolais n'était pas encore politiquement mûr pour cela (Degli 1996:21), mais il a accepté la séparation de l'État et de son parti, le RPT (*MTM* no. 2305:1549). Il a présenté sa décision relative au maintien d'un parti unique, à l'étranger, dans une allocution prononcée lors de sa visite officielle aux États-Unis, la faisant passer comme émanant du peuple togolais. Le Togo serait donc prêt à évoluer vers le multipartisme dès que son peuple aurait acquis plus de maturité (Degli 1996:23).

Les manifestations de la société civile en faveur de la démocratisation se sont multipliées. L'État a fait intervenir ses forces armées et a arrêté des manifestants opposés à Eyadéma. A ce moment-là, des avocats et professeurs ont fondé la Ligue togolaise des droits de l'Homme (LTDH), le 20 juillet 1990, à cause de la disparition de



l'étudiant Nayonne lors de la manifestation du 2 avril 1990. La LTDH a accusé l'État d'avoir procédé à des arrestations et des actes de torture à l'encontre des activistes de la démocratisation et elle a également attiré l'attention de la communauté internationale sur la violation des droits de l'homme perpétrée au Togo. Les avocats membres de la LTDH ont par ailleurs créé de nouveaux groupements, dont l'Association togolaise de lutte contre la torture (ATLT), fondée le 21 septembre par Jean-Yaovi Degli et bénéficiant du soutien des pays coopérants et des Nations Unies (Heilbrunn 1993:287). Le fait que les avocats aient principalement pris l'initiative a été une caractéristique de la société civile togolaise. Dans le domaine des médias, l'Association togolaise pour la liberté de la Presse (ATLP) a été créée pour contrebalancer le monopole détenu par l'État avec *Togo-Presse (ex-Nouvelle Marche)*. Ainsi, l'État ne pouvait plus étouffer les velléités de la société civile désormais bien éveillée à la démocratie.

Le matin du 5 octobre 1990, une manifestation organisée devant le Palais de justice par des groupes de jeunes s'élevant contre la décision de punir de 5 ans d'emprisonnement des personnes ayant distribué des tracts de protestation, a exigé la fin du régime de dictature d'Eyadéma, au son de l'ancien hymne «Terre de nos Aïeux», pourtant interdit depuis 1979. Selon un communiqué officiel, il y aurait eu au moins 5 morts et 34 blessés, dont deux grièvement, lors d'affrontements avec l'armée (MTM no. 2347:3135). La manifestation s'est transformée en émeute et les participants ont déchiré les photos du Président Eyadéma affichées à des endroits officiels, et brûlé des pneus. On a baptisé ce jour «le vendredi noir» parce que tout était noir de la fumée des pneus brûlés.

Suite à cet événement, l'Association pour la promotion de l'État de droit (PED) a demandé pour la première fois la convocation de la CNS afin de mettre en œuvre la libéralisation politique et celle des associations (Degli 1996:26-27).

Le Président Eyadéma a tenté de nommer Agboyibor, un avocat bien connu, à la présidence de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), fondée avec son autorisation en 1987 (Toulabor 1990:294-295), comme intermédiaire entre le pouvoir et la société civile. Mais Agboyibor a démissionné de son poste et s'est mis du côté de la

société civile. Il a ensuite créé son propre groupe, le Comité d'Action contre le tribalisme et le racisme.

Dans cette atmosphère d'ébullition, le Président Eyadéma a pensé qu'il n'était plus possible de continuer à ignorer les demandes de la société civile. Il a alors renoncé à son précédent et récent avis, selon lequel le peuple togolais n'était pas prêt pour le multipartisme. Dans son allocution du 30 octobre 1990, il a déclaré : «aujourd'hui, nous estimons que notre apprentissage de la démocratie est assez avancé et que nous avons acquis une maturité politique suffisante pour passer à une étape supérieure dans le processus de la libéralisation de nos institutions». Après quoi il a désigné 109 membres, qu'il a affectés à la préparation de la nouvelle constitution destinée à instaurer un système multipartiste (*MTM* no. 2347:3135).

Des groupes d'étudiants ont été successivement fondés et réunis, le Groupe de réflexion et d'action des jeunes pour la démocratie (GRAD), le Mouvement des étudiants en lutte pour la démocratie (MELD) et l'Organisation universitaire de lutte pour la démocratie au Togo (OULDT). Ces groupes se sont ajoutés au Front des étudiants en lutte pour la démocratie (FELD) et au Cercle des jeunes filles démocrates (CJFD). Il est remarquable qu'un groupe de jeunes non-étudiants, l'Association des jeunes Togolais (AJETO) ait contribué à la progression de la société civile des grandes villes vers les régions provinciales et ait participé au mouvement pour l'organisation de la CNS (Degli 1996:29-30).

Le 15 mars 1991, Agboyibor a fondé le Front des associations pour le renouveau (FAR), rassemblant ainsi plus de 10 groupes sociaux en qualité de représentants de la société civile. Au lendemain de sa fondation, le FAR a organisé plusieurs manifestations et a demandé la grève générale pour mettre fin au régime. Selon un rapport de la LTDH, il y aurait eu entre 4 et 8 morts en raison de l'intervention de l'armée, qui a incendié la maison d'Agboyibor (Degli 1996:33 ; *JAE* no.143, 131-132).

Mais aucune intervention militaire n'a pu étouffer la demande de démocratisation émanant de la société civile. Agboyibor, le président du FAR, et les représentants des groupes affiliés ont discuté avec le

Président Eyadéma de vive voix. Ils ont réussi à lui faire accepter la création d'un Forum national de dialogue, qui devait se tenir du 10 au 20 juin avec la participation de 7 représentants de la société civile et de 7 délégués du RPT, et d'autre part, l'amnistie générale des prisonniers politiques et la légalisation des partis de l'opposition. Les partis de l'opposition ont finalement été légalisés le 12 avril 1991 par la loi n°91-04, intitulée «Portant charte des partis politiques». Mais le rétablissement de l'hymne national «La Terre de nos Aïeux» n'a pas été accepté. Le FAR a demandé la démocratisation rapide du pays et protesté contre la mort de deux manifestants, qui avaient été pris en chasse par un soldat alors qu'ils tentaient de renverser la statue du Président Eyadéma (*MTM*, no. 2376-952). Après la légalisation des partis politiques, Jean Savi de Tové a créé le Parti des démocrates pour l'unité (PDU). Agboyibor, ancien député du RPT, ancien président du CNDH et du FAR, a fondé le Comité d'action pour le renouveau (CAR). Sont également nés l'Union pour la démocratie et la solidarité (UDS), sur l'initiative d'Antoine Folly, et le Parti pour la démocratie et le renouveau (PDR), sur celle de Zarifou Ayéva, un homme d'affaires, ancien ministre du Président Eyadéma (*MTM*, no. 2372-1080 et no. 2374:-182).

Le FAR est parvenu à faire diminuer le pouvoir de l'État. Mais il a été brusquement dissolu le 23 avril. Les nouveaux partis politiques, apparus une semaine auparavant, ont fortement insisté sur la dissolution et le retrait du FAR de la scène politique. L'objectif du FAR n'avait pourtant pas été d'obtenir le pouvoir politique, mais de jouer un rôle d'intermédiaire dans le processus de la transition démocratique.

Agboyibor a proposé de transformer le FAR en parti politique afin de lui éviter la dissolution. Mais les groupes membres ne sont pas parvenus à un accord en la matière. Ainsi, le FAR n'a pas pu échapper à la dissolution (Degli 1996:36-37, *JAE* no. 143:136-137). Par conséquent, le dialogue entre le pouvoir et la société civile a été interrompu. Le Président Eyadéma a été forcé de reconnaître qu'il lui était impossible de continuer à ignorer la demande de démocratisation. Dans une telle situation, il a réfléchi à un moyen de faire des concessions le plus lentement possible tout en protégeant sa position de chef de l'État. Et il

a finalement accepté que le FAR et Agboyibor agissent comme des intermédiaires entre l'État et la société civile.

La dissolution du FAR a énormément déçu les jeunes. Ceux qui appartenaient à des groupes de revendication ont organisé de violentes manifestations et des cérémonies funèbres pour Sylvanus Olympio, le premier Président togolais, mort assassiné, au lieu de célébrer la fête de l'indépendance du 27 avril. Puis, le pouvoir a tenté de se dérober concernant sa promesse de tenir un Forum national de dialogue.

Dans cette situation critique et trouble, le Collectif de l'opposition démocratique (COD)<sup>3</sup> a été fondé, rassemblant plus de 20 groupes, dont certains anciens membres du FAR, des associations de civils, de nouveaux partis politiques et des unions des travailleurs, qui ont ainsi créé une nouvelle solidarité en vue de l'organisation de la CNS.

Le COD avait donc pour dessein l'organisation de la CNS, comme le FAR précédemment. Cependant, les partis politiques ont commencé à avoir de l'initiative dans cette union. Et c'est cela qui a motivé le futur caractère conflictuel de la CNS.

Le 6 juin, le COD a appelé à une grève générale illimitée au niveau national, en raison de la rupture des négociations avec l'État. Cette grève n'a pas seulement paralysé l'économie nationale, mais aussi la fonction publique. Le 8 juin, les autorités togolaises ont finalement fait procéder à l'enlèvement de la statue du Président Eyadéma, réalisée en Corée du Nord et érigée à Lomé (*MTM* no2379:1499). De plus, il y a eu de nombreux affrontements dans la capitale entre l'opposition et le pouvoir. L'État a de ce fait renoncé à toute intervention militaire, et s'est vu contraint de donner son accord pour la convocation de la CNS.

La CNS a été convoquée le 8 juillet 1991 (alors qu'elle avait été initialement prévue pour le 24 juin) et la séance, se prolongeant jusqu'au 28

---

<sup>3</sup> C'est la nouvelle appellation du Front d'opposition démocratique après sa fondation (*ARB* 1991:10181).

août, a duré 52 jours et a rassemblé 772 représentants<sup>4</sup>. La transition démocratique a débuté avec la convocation de la CNS. Elle devait constituer la locomotive principale d'un changement institutionnel étalé sur un an, prévoyant un référendum pour une nouvelle constitution en février 1992, des élections municipales en mars, des élections législatives en mai et des élections présidentielles en juin.

### **La transition démocratique sous la direction de la conférence nationale**

Au début de la période de transition, le Premier ministre Koffigoh a été soutenu par le peuple. Il avait été le président de la LTDH, qui avait joué un rôle important dans les réseaux de la société civile. Koffigoh a été élu Premier ministre du gouvernement de transition par la CNS, il disputait le poste avec Léopold Gnininvi. Cette rivalité a engendré une division au sein de la CNS<sup>5</sup>. Lors de la séance de juillet-août 1991, le soutien à Koffigoh a plus avantagé le Président Eyadéma. La CNS s'est prononcée le 24 août en faveur de l'abrègement de 2 ans de l'actuel mandat du Président Eyadéma et de la dissolution du PRT. Ces circonstances ont même amené le CNDH, pourtant une organisation d'État, à accuser les militaires du massacre d'une vingtaine de personnes à la lagune de Lomé le 21 avril 1991 (*MTM* no. 2385:1915). On a alors pensé que la CNS parviendrait à démocratiser les institutions et à causer la chute du régime d'Eyadéma d'un moment à l'autre. Elle a rapidement décidé d'interdire le déplacement des membres de l'ancien gouvernement en dehors du territoire national et de bloquer les biens que le PRT possédait au Togo et à l'étranger (*MTM* no. 2386:1971).

Mais Koffigoh était devenu beaucoup plus autoritaire après son élection au poste de Premier ministre et a accru les divisions au sein du

---

<sup>4</sup> La composition de la CNS s'établit comme suit: les partis de l'opposition 19,5%, le RPT 8%, les groupes sociaux 19,5%, les institutions publiques et civiles 53% dont 4% pour l'armée (Degli 1996:39, Heilbrunn 1993:291).

<sup>5</sup> Lors du premier tour de l'élection du Premier ministre à la CNS, aucun candidat n'a obtenu la majorité de 772: Koffigoh 385, Gnininvi 312. Mais Gnininvi a renoncé à la candidature avant le deuxième tour (*JAE* no. 148:83).

HCR. Le HCR ayant cessé d'assurer correctement ses fonctions, les interventions militaires ont repris.

Son impossibilité à contrôler les militaires a abouti à l'affaiblissement de la CNS. L'armée togolaise était composée à 80% de soldats Kabyés (les Kabyés représentent 20% de la population totale), issus du même groupe ethnique que le général Eyadéma. Elle avait été mise sous la commande du Premier ministre par un acte de la CNS, mais en réalité elle était hors de son contrôle.

Début octobre 1991, les soldats dirigés par Toyi Gnassingbé, le chef de la garde présidentielle, demi-frère du général Eyadéma, ont essayé de s'emparer de Koffigoh. La troupe a ensuite occupé les bureaux d'une station de radio après avoir échoué dans sa tentative d'enlèvement de Koffigoh et a publiquement déclaré la dissolution des institutions de transition et la nullité des affectations des postes militaires par le Premier ministre. Il y a eu 7 morts à Lomé lors d'affrontements entre les Kabyés, soutenant le général Eyadéma, et les Ewés, soutenant Koffigoh. Après l'intervention militaire ordonnée par le général Eyadéma, le ton exigeant sa destitution s'est durci parmi les membres radicaux de l'opposition. Le 19 octobre, Antoine Folly, président de l'UDS, a demandé la démission du Président Eyadéma au HCR et au gouvernement de transition, en accusant le général Eyadéma de comportements anti-démocratiques, d'actes de violation des droits de l'homme et de pillage économique (MTM no. 2398:2651).

Le 28 octobre, les troupes militaires ont pénétré de force au HCR et se sont emparées de ses principaux membres, Mgr Kpodzro, le président du HCR, Kodjo et Agboyibor qu'ils ont soumis à des actes de torture. L'armée a ensuite proclamé l'annulation de blocage des biens du RPT qui avait été décidé par la CNS (AC no. 23 1992:4-5). En réaction, les membres du HCR ont voté la dissolution du RPT au milieu des interventions militaires et de nombreux affrontements, qui ont eu lieu à Lomé du 26 au 27 novembre. Mais cette déclaration a rendu les militaires furieux. L'armée a alors déployé ses troupes partout dans la capitale et s'est opposée aux Loméens provoquant la mort de plus de 30 personnes. Le Premier ministre Koffigoh, qui participait à un sommet des pays francophones à Paris, est revenu d'urgence au Togo le 28

novembre et a demandé au gouvernement français d'intervenir militairement.

Le 2 décembre, le Premier ministre Koffigoh a été arrêté par les soldats dans sa résidence et au moins 13 personnes ont été tuées lors d'un assaut mené par des chars de combat. Immédiatement après cette intervention, les militaires ont prononcé le retour du général Eyadéma sur la scène politique.

La France a réagi en envoyant des forces armées à Cotonou au lendemain de l'attaque. La raison officielle de l'intervention militaire de la France, appelée «Opération Verdier» qui a mobilisé 450 soldats français basés en RCA et au Tchad (Dumoulin 1997:123, ARB 1991:10358), était la protection des vies et les biens des Français résidant au Togo. Mais son objectif réel était d'exercer une pression sur le général Eyadéma, pour l'obliger à cesser les interventions militaires, et une surveillance sur le Ghana, qui s'efforçait de se rapprocher du gouvernement togolais de transition dans le but de l'influencer (Degli 1996:136-138). La France souhaitait donc préserver son «jardin français» des interventions étrangères. Ainsi, la politique africaine déployée par ce pays est progressivement devenue ambiguë entre la démocratisation et la coopération économique lors du discours de La Baule. La France a d'une part menacé le général Eyadéma d'une intervention militaire et, d'autre part, elle a demandé au gouvernement de transition de modifier l'article 61 de l'Acte 7 édifié par la CNS, afin d'interdire la participation du général Eyadéma aux prochaines élections présidentielles.

A l'occasion d'une émission de la télévision nationale togolaise diffusée le 3 décembre à 20 heures, le Président Eyadéma est apparu sur les écrans en compagnie du Premier ministre Koffigoh pour annoncer la suppression des institutions de transition et la création d'un gouvernement provisoire d'union nationale (MTM no. 2404:3232). Ces mesures ont révolté et déçu le peuple togolais, même si elles ont été imposées par le général Eyadéma. Mais ce dernier n'a finalement pas réussi à suspendre le gouvernement de transition. Koffigoh, lui, a perdu la confiance du peuple parce qu'il a fléchi sous la menace. De plus, il s'est visiblement rallié au pouvoir. Il a insisté sur le renouvellement des actes de la CNS. Il a sans aucun doute tenté de modifier l'article 61 de l'Acte 7,

qui l'empêchait de présenter sa candidature aux élections présidentielles. Une association de soutien à Koffigoh a été créée le 25 juin 1992 (*MTM* no. 2434:1756) en vue de préparer la fondation de son propre parti politique.

En août 1992, la politique de la CNS n'avait toujours pas abouti à la création d'institutions de transition pour une durée d'un an, ni à la préparation d'une nouvelle constitution, ni à l'organisation d'un référendum et d'élections présidentielles et législatives dans le cadre d'un système multipartiste. Les délégations des partis d'opposition et de la présidence ont conclu un accord stipulant la prolongation de la période de transition jusqu'au 31 décembre 1992 et le retour du général Eyadéma sur la scène politique (*MTM* no. 2442:2252, *LN* no. 42:19). Afin d'obtenir la prolongation de la période de transition, la CNS a dû concéder au général Eyadéma le recouvrement du pouvoir, en lui accordant un droit de dialogue avec le Premier ministre concernant la nomination des ministres et les charges de représentation du Togo à l'étranger. Le général Eyadéma a de plus annulé la condition, dans le projet de la nouvelle constitution, selon laquelle les militaires étaient obligés de démissionner avant de pouvoir se présenter aux élections présidentielles (*MTM* no. 2443:2308). C'est donc le RPT qui a commencé à prendre les rênes de la transition démocratique. La prolongation de la période de transition, sollicitée par la CNS, a été accordée à condition que cette dernière offre aux membres du RPT des postes de ministres dans le gouvernement de transition. Lors de la formation du troisième gouvernement en septembre, le RPT a obtenu d'importants portefeuilles, tels que celui de la défense, celui des affaires étrangères et de la coopération, celui de la justice, celui de l'administration territoriale et de la sécurité et, enfin, celui de la communication et de la culture (*MTM* no. 2445:2428). La souveraineté du pouvoir de la CNS n'a alors plus été que formelle (*ARB* 1992:10708) bien qu'elle ait réussi à insérer dans la nouvelle constitution l'article 152, qui garantissait la continuité du gouvernement de transition jusqu'à la démocratisation des institutions de la quatrième république (Degli 1996: 168). D'un côté, le système de la CNS s'est affaibli et, d'autre part, le Président Eyadéma a repris ses activités politiques au bout d'un an.



La dernière tâche de la CNS a été l'adoption d'une nouvelle constitution lors d'un référendum organisé avec un retard de 6 mois. Ce référendum s'est déroulé le 27 septembre 1992 et a obtenu un taux d'approbation de 98,11%. A ce moment-là, les fonctions de transition se sont affaiblies d'être des forces de la société civile et ont été récupérées par les représentants de l'ancien régime.

Le 22 octobre 1992, une quarantaine de membres du HCR ont été retenus par les forces militaires dans le cadre d'un conflit concernant la rétrocession des biens du RPT au peuple togolais. Après cet événement, le HCR n'est plus en mesure de se réunir librement à cause de la surveillance exercée par l'armée. Mais ce comportement anti-démocratique de la part du Président Eyadéma a été reconnu par la communauté internationale. Et celle-ci a alors mis fin à la coopération économique avec le Togo. Même la France a interrompu sa coopération militaire avec ce pays (*MTM* no. 2459:3475).

Le gouvernement de transition a ainsi été réduit à l'impuissance par le Premier ministre Koffigoh, qui s'est attaché au pouvoir. Il n'a pensé qu'à maintenir son poste en oubliant son rôle dans le processus de transition. Une grève générale illimitée, organisée par le COD 2, a complètement paralysé, hormis les secteurs informels, l'économie togolaise à partir du 16 novembre. Et cette grève s'est poursuivie pendant plus de 100 jours sans aucune amélioration de la situation politique. Par conséquent, le taux de croissance économique du Togo a brusquement chuté (*JA* no. 1833:79). L'ancien régime a ensuite profité de l'échec du gouvernement de transition en matière de politique économique pour recouvrer la légitimité (Degli 1996:192). Les membres du HCR ont donc finalement décidé de se passer de Koffigoh et ils en sont venus à le considérer, non plus comme le Premier ministre, mais comme un obstacle. Le processus de transition a alors été de plus en plus soumis au contrôle du général Eyadéma.

Le 6 janvier 1993, le Président Eyadéma et le Premier ministre Koffigoh ont proclamé la fin du gouvernement de transition (Degli 1996:184). Le 18 janvier, la nomination de Koffigoh au poste de Premier ministre par le Président Eyadéma a complètement déçu le peuple togolais. Le lendemain, des manifestants ont exigé sa démission en criant:

«Koffigoh traître» (*MTM* no. 2463:201). La suspension du gouvernement de transition signifiait que l'étape suivante serait contrôlée par le dictateur. Les partis de l'opposition ont malgré tout commencé leurs préparatifs pour les élections présidentielles et législatives. Mais ils n'ont plus eu le soutien du peuple qu'ils avaient au moment de la convocation de la CNS. Etant de surcroît divisés, les partis de l'opposition n'ont pas pu présenter de candidat unique aux élections présidentielles.

Au moment de la convocation de la CNS, l'armée n'était plus intervenue dans la société civile. Mais juste après la séance de juillet-août 1991, la collaboration de la société civile avec l'État a commencé à diminuer, du fait d'une division interne à la CNS et des interventions militaires. Nous allons maintenant tenter de savoir pourquoi la démocratisation du Togo par la société civile a été retardée.

### **Les problèmes de la transition démocratique régie par la Conférence nationale togolaise**

Les chercheurs ont principalement cité le Bénin comme exemple de pays ayant réussi sa démocratisation au moyen d'une CNS, contrairement au Togo.

Les pays du Nord ont critiqué le Togo pour son retard dans la mise en œuvre de sa démocratisation et ses actes de violation des droits de l'homme. De ce fait, l'aide économique accordée au Togo par l'Allemagne, les États-Unis et l'Union européenne a été suspendue ou sévèrement limitée depuis 1993.

Jean Yaovi Degli, qui a assisté à la CNS sous le gouvernement de transition du Premier ministre Koffigoh, a attribué 3 causes principales à l'échec de la démocratisation par la CNS (Degli 1996:97-100). La première cause est l'insuffisance de préparation de la CNS avant sa convocation. Ceci a entraîné une division au sein de la CNS lors du conflit au sujet du poste de Premier ministre.

L'article 61 de l'Acte 7 de la CNS a été l'une des causes de ce conflit. En effet, cet article a empêché les membres de l'exécutif de la période de

transition de se porter candidats aux prochaines élections présidentielles (Degli 1996:246). En d'autres termes, il a exclu le Président de la République et le Premier ministre de transition des prochaines élections présidentielles. Or, il n'existe pas un tel article dans les autres pays ayant instauré une CNS. Au Bénin, Nicéphore Soglo, le Premier ministre du gouvernement de transition, devenait Président s'il remportait les élections sur Kérékou. L'instabilité politique n'a pas seulement été engendrée par les politiques qui visaient le poste de Premier ministre, mais aussi par ceux qui n'y aspiraient pas (Degli 1996:101-102). En effet, certains politiques ont tout fait pour éviter la candidature du Premier ministre. La modification de l'article 61 a été demandée à plusieurs reprises en vue d'assurer le bon fonctionnement de la CNS, mais elle n'a pas été acceptée.

La deuxième cause d'échec a été l'absence d'un vrai dirigeant. Monseigneur Kpodzro, le Président de la CNS et du HCR, a été privé de la liberté de contacter directement le Président Eyadéma. Mgr Kpodzro n'a pas pu être l'intermédiaire entre la société civile et l'État, comme l'a été Mgr De Souza au Bénin.

Mais la plus grande difficulté est venue du Premier ministre Koffigoh. On attendait beaucoup de lui comme symbole de la démocratie et de la société civile, pour ses talents d'avocat et ses relations avec la France. Malgré l'espoir du peuple, non seulement il n'a pas su diriger le gouvernement de transition, mais il a de plus contribué à approfondir la division qui y régnait par ses attaches au pouvoir. Et surtout, après avoir renoncé à se présenter aux élections présidentielles (ARB 1992:10541), il n'a pensé qu'à se maintenir au poste de Premier ministre, et il a fini par trahir la CNS en acceptant de devenir Premier ministre du général Eyadéma (Degli 1996:140-146). Mais il ne suffit pas d'incriminer le comportement politique de Koffigoh pour expliquer la stagnation du processus démocratique au Togo, il faut aussi mentionner les partis politiques qui ont cultivé la division afin de se rapprocher du pouvoir.

La dernière cause a été la situation économique du Togo au moment de la convocation de la CNS. La situation économique du Bénin était sur la banqueroute à cause de la politique économique menée par Kérékou,

qui a réquisitionné tous les capitaux étrangers de son pays afin d'y introduire la doctrine marxiste-léniniste. Le système de contrebande qui avait lieu à la frontière nigériane, soutenant l'économie du Bénin, a disparu avec la clôture des frontières par le Nigeria. A la fin des années 1980, l'État béninois ne pouvait plus rémunérer son secteur public (47000 fonctionnaires) pendant plusieurs mois. Des manifestations ont alors été organisées par ces fonctionnaires. Mais d'un autre côté, l'économie togolaise se portait beaucoup mieux que celle du Bénin, malgré une situation économique difficile. L'État togolais a aussi réquisitionné les principales industries, comme la Compagnie togolaise des mines du Bénin (une société française d'exploitation des phosphates, le secteur le plus prospère du Togo). Cependant, cette nationalisation n'a pas été effectuée sous la doctrine marxiste-léniniste, mais conformément à une idée d'authenticité empruntée au maréchal Mobutu. Après la nationalisation de ses principales industries, le gouvernement togolais a créé une zone franche pour attirer les capitaux étrangers. Très heureusement (malheureusement), les prix du phosphate sur le marché international ont quadruplé juste après la nationalisation de la CTMB (Heilbrunn 1997:477-489) en 1974. Et cela a énormément contribué à augmenter la richesse de l'État togolais. Ainsi, malgré la chute des exportations du phosphate dans les années 1980, le Président Eyadéma a pu continuer à distribuer le «gâteau national», alimenté par les aides financières de la France, de l'Allemagne, des États-Unis et du FMI, en bon élève du Programme d'ajustement structurel (Heilbrunn 1993:279-280, 298) et a surnommé son pays la «Suisse de l'Afrique».

En fait, la banqueroute de l'économie nationale a hâté la démocratisation du Bénin. Mais au Togo, la société civile œuvrant pour la démocratisation étaient formée d'intellectuels, qui demandaient le respect des droits de l'homme et non pas l'amélioration de l'économie. Ceci était dû au fait que les mouvements de la société civile pour la démocratisation du Togo n'ayant pas réussi à atteindre une envergure nationale, sont restés concentrés dans certaines localités.

Les causes ici présentées sont bien connues, surtout celles concernant la situation économique au moment de la convocation de la CNS. Mais elles ne sont pas suffisantes pour expliquer la stagnation du

processus de démocratisation du Togo et parce que les autres pays ayant convoqué une CNS se trouvaient dans une situation économique identique ou pire que celle du Bénin. Les critères de maturité de la société civile ne sont pas clairs. En ce qui concerne celui de la résistance face au pouvoir étatique dans un contexte libéraliste, on en trouve de bons exemples dans d'autres pays, comme le Congo (Brazzaville), le Togo et le Niger.

Le Président béninois Nicéphore Soglo, ex-administrateur de la Banque mondiale, a loyalement mis en œuvre la politique d'ajustement structurel. Mais il n'a pas bien songé au peuple béninois, dont la vie quotidienne a souffert du fait de cette politique à court terme. C'est une des raisons pour lesquelles Soglo n'a pas pu conserver la présidence. L'Union nationale des commerçants du Bénin, qui a contribué à la victoire de Soglo en 1991, a ironiquement soutenu Kérékou lors des élections suivantes en 1996 (Heilbrunn 1997:482-483).

Le recouvrement de la présidence par Kérékou n'a pas automatiquement amené l'interruption du processus de démocratisation au Bénin. Les procédures électorales ont fait l'objet de peu de critiques par la communauté internationale. Et le Président sortant Soglo a accepté le résultat des élections comme une évaluation de ses 5 ans de gouvernement sans avoir invoqué la fraude électorale. Le nouveau Président Kérékou, surnommé caméléon, a fait preuve d'un comportement différent. Il est devenu plus sensible à la voix du peuple.

Mais il faut compléter cette analyse par des explications essentielles et structurelles, c'est-à-dire, relatives à l'ethno-régionalisme et à la société civile. Comme Eghosa Osaghae le précise, la démocratisation est une situation qui reflète une «bonne gestion des ethnies». Au Togo, la relation entre la société civile et l'État est doublée d'un conflit ethno-régional entre le Sud et le Nord, l'ethnie Éwe et Kabyé. Depuis la prise du pouvoir par le général Eyadéma en 1967, les nordistes étaient avantagés par rapport aux sudistes dans plusieurs domaines, en raison du régime militaire qui était formé principalement de Kabyés. Même au moment de la transition, les militaires sont intervenus pour empêcher le processus démocratique. La CNS était, d'une part, en faveur d'un mouvement national pour la démocratisation et, de l'autre, la réhabilitation des Ewés. La CNS

béninoise n'a pas ignoré la diversité ethno-régionale. C'est l'une des raisons de sa réussite au Bénin. Mais la différence décisive entre le Bénin et le Togo a été le manque de précédent pour le Bénin. Le Président Kérékou n'a pas réussi à résister au mouvement en faveur de la CNS. Mais les autres Présidents autoritaires ont pu se référer à l'expérience béninoise. Ceci est vrai en particulier pour le Gabon et le Tchad, où la CNS a eu lieu sous les Présidents Bongo et Déby tandis que ceux-ci étaient toujours au pouvoir.

Il ne serait pas juste d'expliquer la stagnation du processus de démocratisation du Togo par une cause unique. Parce qu'il y en a, en réalité, plusieurs et qu'elles sont relativement compliquées. Mais il faut en dégager la raison essentielle. Le problème qui s'est posé dans le cadre de la démocratisation du Togo régie par la CNS était lié au fait que les acteurs politiques entretenaient certains liens avec le général Eyadéma et le RPT, non seulement dans le domaine politique, mais aussi au niveau économique et culturel. Ils appartenaient aux réseaux humains, comparable à un rhizome<sup>6</sup> duquel les opposants ne pouvaient pas facilement sortir.

Edem Kodjo, le président de l'UTD par exemple, parce qu'il avait été le premier secrétaire général du RPT à sa fondation en 1969, puis Ministre des affaires étrangères et secrétaire général de l'OUA dans les années 1970 (Degli 1996:80), disposait de la confiance du général Eyadéma. Et Yaovi Agboyibor, président du CAR, le premier parti de l'opposition lors des élections législatives de 1994, avait également la confiance du général parce qu'il avait été député du RPT et le premier président du CNDH, dont la création avait été permise par le Président Eyadéma (Degli 1996:84-86). De ce fait, même s'il s'est écarté du régime pour se placer du côté de la société civile en 1990, le Président Eyadéma a voulu qu'il devienne l'intermédiaire entre celle-ci et l'État. On dit que les dirigeants de l'opposition se rencontraient souvent en secret chez le

---

<sup>6</sup> C'est une expression de Gilles Deleuze et Félix Guattari. En état de rhizome, il est impossible de penser dans la dichotomie. Le rhizome est la contre-notion de l'arbre qui a la structure de racine-tige-branche. Bayart (1989:270-280) a pris cette notion pour aider à expliquer l'État africain dans son célèbre livre (Deleuze et Guattari 1980:15-39, 557-571).

Président Eyadéma. Cette relation de rhizome humain a survécu même à la crise de l'ancien régime lors de la convocation de la CNS et a entamé la légitimité des partis d'opposition. En mettant à l'écart Gilchrist Olympio, le fils de Sylvanus Olympio, le premier Président assassiné en 1963, l'État rhizome d'Eyadéma manifestait une interdépendance des domaines politique, économique et culturel.

En conséquence, la CNS n'a pas eu les moyens de mettre en œuvre la participation démocratique de la société civile à l'État parce que la société politique est devenue un champ de conflit et de division pour l'appropriation du pouvoir. Ces divisions au sein de la société politique ont constitué un obstacle à la démocratisation du Togo.

### **Conclusion**

Cet article a effectué une analyse de la démocratisation du Togo à partir de la CNS. Sa convocation en juillet 1991 a représenté un moment capital d'engagement de la société civile dans l'État. La CNS disposait des capacités nécessaires à la création d'une société politique. Elle aurait pu se charger de l'institutionnalisation de la démocratie par des élections libres et équitables, en rétablissant l'harmonie entre les différentes ethnies. Mais elle a été dissolue avant d'avoir accompli sa tâche. En effet, la démocratie n'existe plus qu'en apparence depuis la fin du gouvernement de transition constitué par la CNS et la société civile est revenue en arrière avec le retour de l'ancien régime. La société politique est sans cesse divisée pour l'obtention du pouvoir après Eyadéma.

Mais on ne peut pas considérer comme un simple échec le processus de démocratisation du Togo, comparé à celui du Bénin. Il ne faut en effet pas mépriser l'importance de la fonction de la société civile en tant que locomotive de la démocratie en Afrique. Elle complète le manque de gouvernement de l'État. La société civile n'existe pas uniquement en tant que concept théorique, tel que l'a mentionné Bratton (1994:57). Mais la maturité de la société civile dans le sens de son opposition à l'État ne signifie pas automatiquement sa marche vers la démocratisation (Lewis 1997 143-144). Lorsqu'on réfléchit à la politique africaine, la nature complémentaire de la société civile est plus importante que celle de l'opposition à l'État.

Pour consolider la démocratie, il aurait été nécessaire d'institutionnaliser le champ de la société civile au niveau étatique. La transition démocratique a déjà été accomplie sur le plan des procédures politiques. Mais ceci n'a été qu'un début. La transition démocratique aurait dû garantir la liberté politique dont le peuple avait été privé jusque-là.

Pour finir, la démocratisation du Togo est actuellement en pleine stagnation. Les pays du Nord sont toujours prudents quant à la reprise totale de leur coopération économique avec le Togo. Mais le peuple togolais a appris à travers l'expérience de la CNS que la démocratie était possible parce que le processus démocratique a été initié et conduit par la société civile. Il est donc indispensable de reconstruire la société civile afin de pouvoir reformer une société politique qui s'intègre à l'État.

## Références

- Africa Confidential* (AC).  
*Africa Research Bulletin* (ARB).  
Amuwo, Kunle, 1997, «France and Africa in the Post-Cold War Era», *Africa*, Anno LII, no. 2.  
Bayart, Jean-François, 1983, «La revanche des sociétés africaines», *Politique Africaine*, no. 11.  
Bayart, Jean-François, 1986 «Civil Society in Africa» in Patrick Chabal (ed.), *Political Domination in Africa*, Cambridge.  
Bayart, Jean-François, 1989, *L'État en Afrique: la politique du ventre*, Paris Fayart.  
*Bilan des droits de l'homme au Togo de 1960 à 1991*, Ligue togolaise des droits de l'Homme, 1991.  
Bratton, Michael, 1994, «Civil Society and Political Transitions in Africa», in John W. Harbison (ed.), *Civil Society and the State in Africa*, Lynne Rienner.  
Degli, Jean Yaovi, 1991, «Rapport général de la Conférence nationale souveraine du Togo du 8 juillet au 28 août 1991», République Togolaise.  
Degli, Jean Yaovi, 1996, *Togo: la tragédie africaine*, Editions Nouvelles du sud.  
Deleuze Gille, Gattari Félix, 1980, *Mille Plateaux*, Édition de minuit.



- Diamond, Larry, 1994, «Toward Democratic Consolidation», *Journal of Democracy*, Vol.5, no. 3.
- Dumoulin André, 1997, *La France militaire et L'Afrique*, GRIP-Complexe.
- Eboussi Boulaga, Fabien, 1993, *Les Conférences nationales en Afrique noire: une affaire à suivre*, Paris Karthala.
- Heilbrunn, John R., 1993, «Social Origins of National Conferences in Benin and Togo», *The Journal of Modern African Studies*, Vol.31, no. 2.
- Heilbrunn, John R., 1997, «Commerce, Politics, and Business Association in Benin and Togo», *Comparative Politics*, Vol.29, no. 4.
- Hyden, Goran, 1996, «The Challenge of Analysing and Building Civil Society», *Africa Insight*, Vol.26, no. 2.
- Jeune Afrique* (JA).
- Jeune Afrique Economie* (JAE).
- Lewis, Peter M., 1997, «Civil Society, Political Society, and Democratic Failure in Nigeria», in Ottaway, Marina (ed.), *Democracy in Africa: The Hard Road Ahead*, Lynne Rienner.
- Lumières Noires* (LN).
- Marchés Tropicaux et Méditerranéens* (MTM)
- Nouvelle ECHO*, no. 37, 06 février 1998.
- Nwajiaku, Kathryn, 1994, «The National Conferences in Benin and Togo Revisited», *The Journal of Modern African Studies*, Vol.32, no. 3.
- Olukoshi, Adebayo O. and Osita, Agbu, 1996, «The Deepening Crisis of Nigerian Federalism and the Future of the Nation-State» in Olukoshi, Adebayo, and Liisa Laakso (eds.), *Challenges to the Nation-State in Africa*, Uppsala, Nordiska Africainstitutet.
- Osaghae, Eghosa, 1994, *Ethnicity and its Management in Africa: The Democratic Link*, Malthouse Press Limited.
- Robinson, Pearl, 1994, «Democratization: Understanding the Relationship Between Regime Change and the Culture of Politics», *African Studies Review*, Vol.37, no. 1.
- Toulabor, Comi M., 1986, *Le TOGO sous Eyadéma*, Paris, Karthala.
- Toulabor, Comi M., 1990, «Dix ans de démocratisation au Togo : les faussaires de la démocratie» *Année Africaine 1989*.
- Young, Crawford, 1994, «In Search of Civil Society», in John W. Harbison (ed.) *Civil Society and the State in Africa*, Lynne Rienner.
- US Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, January 30 1998, «Togo, Country Report on Human Rights Practices for 1997», [http://www.state.gov/www/global/human\\_rights/1997\\_hrp\\_report/togo.html](http://www.state.gov/www/global/human_rights/1997_hrp_report/togo.html)

---

**Résumé:** Cet article se donne pour objectif d'analyser le processus de transition démocratique instauré par la conférence nationale souveraine (CNS) au Togo, en l'examinant du point de vue de la notion de société civile. Au Togo, malgré le maintien jusqu'à nos jours du régime autoritaire institué par le général Eyadéma en 1967, les Togolais ont connu une période d'espoir lors d'un début de transition démocratique motivée par la CNS, produit de la maturité des associations de citoyens qui a ouvert des perspectives plus positives pour l'avenir de la politique dans ce pays. Cette conférence a constitué un événement de première importance dans l'histoire politique de l'Afrique.

Ce travail se propose ainsi d'analyser le processus de démocratisation au Togo au regard de la CNS. Mais il a également pour objet de réfléchir à la démocratisation des autres pays africains, du moins ceux ayant organisé la CNS, et d'étudier la relation entre la politique africaine et la notion de société civile.

---

\* Université de Kobe, Japon